



AMÉNAGER | CONSTRUIRE | GÉRER



COMMUNE DE BEYREN-LES-SIERCK

Réalisation d'un lotissement

Compte-Rendu Annuel à la Collectivité

—
2025

SOMMAIRE

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PROJET	3
1.1 Données synthétiques du projet à fin 2025	3
1.1.1 Données contractuelles	3
1.1.2 Procédures administratives et foncières	3
1.1.3 Données physiques	3
1.1.4 Données financières	4
1.1.5 Indice de référence	4
1.1.6 Ratios	4
1.1.7 Données internes	4
1.2 Rappel des objectifs et des caractéristiques du projet	4
1.3 Rappel des missions de la Sodevam	5
1.4 Éléments de programme	5
2. AVANCEMENT ET PROGRAMMATION	5
2.1 Commercialisation	5
2.1.1 Prix de cession	5
2.1.2 Cessions réalisées au 31/12/2025	6
2.1.3 Cessions prévues en 2026	6
2.2 Subventions et participations	6
2.2.1 Participations	6
2.2.2 Avances de trésorerie	6
2.3 Maîtrise foncière	6
2.3.1 Acquisitions réalisées au 31/12/2025	6
2.4 Études & Travaux	7
2.4.1 Études réalisées au 31/12/2025	7
2.4.2 Études prévues en 2026	8
2.4.3 Travaux réalisés au 31/12/2025	8
2.4.4 Travaux prévus en 2026	8
2.5 Frais divers	8
2.5.1 Frais divers réalisés au 31/12/2025	8
2.5.2 Frais divers prévus en 2026	8
2.6 Financement	9
2.6.1 Frais financiers court terme au 31/12/2025	9
2.6.2 Frais financiers sur emprunt au 31/12/2026	9
3. ANALYSE ET PERSPECTIVES	9
4. ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES	10
4.1 Acquisitions foncières privées	10
4.2 Acquisitions foncières collectivité	10
4.3 Cessions	10
4.4 Subventions et participations	10
4.5 Emprunts	10
4.6 Équipements publics	10
5. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DU PROJET	10

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DU PROJET

1.1 Données synthétiques du projet à fin 2025

1.1.1 Données contractuelles

Signature de la convention	25 juillet 2011
Avenant 01 portant sur la modification du périmètre du lotissement	22 juin 2018
Avenant 02 portant sur la rémunération COVID	26 juin 2020
Avenant 03 portant sur la modification de la partie communale du boni d'opération (défense incendie)	16 septembre 2021
Avenant 04 portant sur l'actualisation de la partie communale du boni d'opération (apport en nature de terrains communaux)	15 décembre 2021
Proposition d'avenant 05 portant sur la prorogation de la concession d'aménagement	Juillet 2026

1.1.2 Procédures administratives et foncières

Approbation du PLU	21/05/2011
Début des négociations à l'amiable	Année 2011
Concession de l'opération à la Sodevam	25/07/2011
Attribution du marché de Maîtrise d'Œuvre	06/01/2012
Signature de la convention avec EPFL	22/10/2012
Approbation de la première modification du PLU	22/02/2013
Annulation du PLU sur décision du Tribunal Administratif de Strasbourg	18/07/2013
Approbation du PLU	02/2018
Permis d'Aménager T1	12/07/2019
Dossier Loi sur l'Eau T1 et T2	14/09/2020
Permis d'Aménager T2	12/05/2021
Permis d'Aménager modificatif	17/02/2022

1.1.3 Données physiques

	<i>prévision d'origine</i>	<i>nouvelle prévision</i>	<i>réalisé</i>	<i>à réaliser</i>
Surfaces à aménager	23 000 m ²	15 924 m ²	15 924 m ²	0 m ²
Surfaces cessibles	19 400 m ²	12 178 m ²	12 178 m ²	0 m ²

1.1.4 Données financières

(Les montants sont indiqués en k€)	prévision d'origine	nouvelle prévision	réalisé	à réaliser
Recettes	2 616	2 995	2 952	43
en indice	100	114.49	98.56	1.44
Dépenses	1 773	2 098	1 996	102
en indice	100	118.33	95.14	4.86
Valeur équipements publics	900	1 012	963	49
en indice	100	115.8	95.16	4.84
Participation coll.	0	97	97	0
en indice	0	-	100	0
Frais financiers	54	26	26	0
en indice	100	48.15	100	0
Résultat prévisionnel	843	897		
en indice	100	106.41		

1.1.5 Indice de référence

	d'origine	Actuel (décembre 2025)
TP 01 sept 2011	681,3	
Correspondance	104,2	130,3
en indice	100	125.05

1.1.6 Ratios

	prévision d'origine	nouvelle prévision
Cessions / total recettes	100%	94,96%
Frais financiers / total dépenses	3,04%	1,3%
Valeur équipements publics / total surfaces à aménager	56,51 €/m ²	63,53 €/m ²
Taux d'avancement des recettes		98,56 %
Taux d'avancement des dépenses		95,04%

1.1.7 Données internes

Réalisation autorisations administratives	15 000	Forfait
Rémunération sur acquisitions	5%	Acquisitions TTC
Rémunération sur conduite d'opération	5%	Dépenses TTC
Rémunération sur commercialisation	4%	Cessions TTC
Liquidation	10 000 €	Forfait
Répartition boni d'opération commune / Sodevam	80 / 20	Résultat > 121 K€

1.2 Rappel des objectifs et des caractéristiques du projet

La Commune de Beyren-lès-Sierck a pour objectif de réaliser un lotissement afin d'organiser le maintien et le développement de l'offre en matière d'habitation sur son territoire. Au travers de cette opération d'aménagement, la Commune de Beyren-lès-Sierck entend atteindre des objectifs de développement urbain par la création de nouvelles habitations, en maîtrisant les choix paysagers, techniques et financiers qui seront effectués dans l'élaboration et la gestion de l'opération.

1.3 Rappel des missions de la Sodevam

Par délibération de son Conseil Municipal en date du 21 mai 2011, la Commune de Beyren-lès-Sierck a confié à la Sodevam une concession d'aménagement pour la réalisation d'un lotissement, l'échéance de cette convention étant fixée au 25 juillet 2021 (soit une durée de 10 ans).

En vue de la réalisation de sa mission, la Sodevam prendra en charge les tâches suivantes :

- Acquérir la propriété, à l'amiable ou par voie de préemption ou d'expropriation, prendre à bail emphytéotique ou à construction, les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, ainsi que les droits immobiliers compris dans le périmètre de l'opération, ainsi que ceux qui, situés en dehors de ce périmètre, sont nécessaires pour la réalisation des ouvrages inclus dans l'opération ;
- Gérer les biens acquis et, le cas échéant, assurer le relogement des occupants de bonne foi, indemniser ou réinstaller les commerçants, artisans ou autres bénéficiaires de droits, les informer sur les différentes aides dont ils peuvent bénéficier ;
- Procéder à toutes études opérationnelles nécessaires à la réalisation du projet ;
- Aménager les sols et réaliser tous les équipements concourant à l'opération globale d'aménagement, intégrés au programme de l'opération et destinés à être remis à la Commune de Beyren-lès-Sierck ;
- Céder les biens immobiliers bâtis ou non bâtis, les concéder ou les louer à leurs divers utilisateurs agréés par la Commune Beyren-lès-Sierck aux clauses et conditions du cahier des charges de cession. Mettre en place des moyens efficaces pour assurer la commercialisation dans les meilleures conditions possibles ; organiser toute structure d'accueil et de conseil des acquéreurs potentiels. Préparer et signer tous les actes nécessaires ;
- Négocier les conventions de participation qui seront conclues entre la commune et les constructeurs n'ayant pas acquis leur terrain de la Sodevam ;
- Assurer l'ensemble des tâches de conduite et de gestion de l'opération.

1.4 Éléments de programme

Le périmètre de l'opération couvrait initialement une surface d'environ 23 000 m². Cette surface a été ramenée à 15 924 m² à la suite de l'approbation du PLU. Le lotissement est destiné à accueillir des logements

Cet aménagement comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre de l'opération, ces travaux étant réalisés dans le cadre de la concession.

Au cours de l'élaboration de la première modification du PLU, la commune a validé le scénario de densité modérée, privilégiant ainsi le logement intermédiaire par rapport au logement collectif.

2. AVANCEMENT ET PROGRAMMATION

2.1 Commercialisation

2.1.1 Prix de cession

Des hypothèses de prix de cession ont été définies comme suit :

- 200 €/m² hors droits, pour les lots individuels de la tranche 1 sauf 1.4
- 280 €/m² pour les parcelles 2.1 à 2.3 de la tranche 2
- 250 €/m² pour les parcelles 2.4 à 2.8 de la tranche 2
- 270 €/m² pour les parcelles 2.9 à 2.15b de la tranche 2
- 290 €/m² pour les parcelles 2.16 à 2.20 de la tranche 2

2.1.2 Cessions réalisées au 31/12/2025

Les dernières parcelles ont été vendues en 2025 (lots 2.5, 2.16 et 2.9 à 2.15b), tel que l'objectif calendaire le prévoyait. Le taux de commercialisation est dès lors de 100 %.

2.1.3 Cessions prévues en 2026

La commercialisation étant achevée à 100 %, aucune cession n'est prévue en 2026.

2.2 Subventions et participations

2.2.1 Participations

Apport en nature de la commune de Beyren-lès-Sierck pour un montant de 78 K€. Celui-ci a été décompté dans l'avance sur résultat donnée en 2021 (cf. avenant 4).

En 2023, conformément à la convention de réalisation et remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif signée avec ENEDIS en 2021, le concessionnaire a remboursé pour un montant total de 19K€ pour la réalisation des travaux de raccordement.

2.2.2 Avances de trésorerie

Sans objet.

2.3 Maîtrise foncière

2.3.1 Acquisitions réalisées au 31/12/2025

Souhaitant donner priorité à la réalisation du projet d'équipement public, la Commune de Beyren-lès-Sierck a procédé par ses propres moyens à l'acquisition des terrains d'assiette dudit projet auprès des propriétaires pour un montant de 170 K€ (soit 35 €/m²).

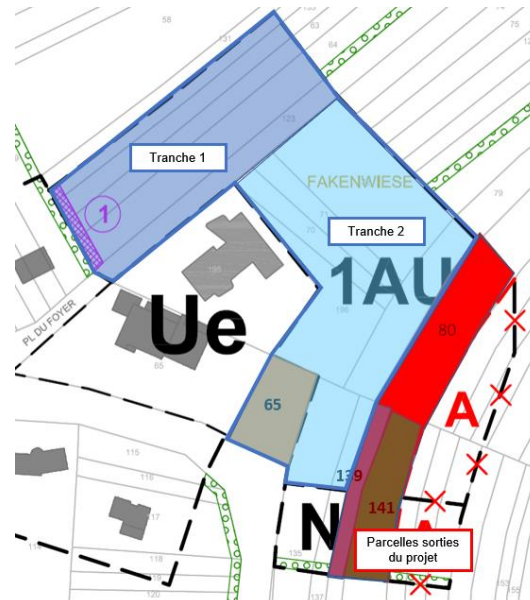
Une convention tripartite a été signée le 22 octobre 2012 entre l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), la Commune de Beyren-lès-Sierck et la Sodevam. Cette convention porte sur l'emprise de la concession.

Compte-tenu de l'annulation du PLU en 2013 et de l'état du règlement d'urbanisme applicable (POS – Zone agricole), les négociations foncières avaient été suspendues jusqu'à la mi-2017.

Les propriétaires ont été réunis le 19 avril 2017 en mairie. À cette occasion en accord avec la commune, le prix proposé a été fixé à 30 €/m².

À l'issue de ce rendez-vous, une majorité de propriétaires nous a donné un accord de principe. Cependant, des difficultés ont été rencontrées avec les propriétaires des parcelles 80, 139 et 141. Sans accord avec les propriétaires de ces parcelles, elles ont été exclues du projet au profit de la parcelle 65 propriété communale.

L'avenant 01 fixant le nouveau périmètre du lotissement, la modification du bilan correspondant, l'apport en nature de terrains communaux et la prorogation de la durée initiale de la concession a été notifiée le 22 juin 2018.



Les 1ères promesses ont été signées par la Sodevam le 29/12/2017 et le reliquat des promesses le 29/03/2018.

Les acquisitions des terrains de la tranche 1 ont été signées en juillet 2020.

Acquisitions début d'année des terrains de la phase 2 en 2021 puis signature de l'apport en nature de la commune avant le démarrage des travaux.

En 2025, les parcelles 290 et 292, représentant une surface totale de 934 m², ont été acquises auprès d'une propriétaire foncière. Ces parcelles avaient été omises du périmètre initial de la concession.

2.3.2 Acquisitions prévues en 2026

Sans objet.

2.4 Études & Travaux

2.4.1 Études réalisées au 31/12/2025

➤ Études et Maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement solidaire Atelier A4 / Savart Paysage / Infra Services ingénierie le 6 janvier 2012, pour un montant de 78 K€ HT.

Durant l'année 2012, l'équipe retenue a procédé aux études d'esquisse et d'avant-projet, ce qui a permis à la commune de se positionner sur la programmation de l'opération en faveur d'un scénario prévoyant une densité modérée (logement intermédiaire ou en bande plutôt que des petits collectifs). Compte-tenu du contexte de négociation amiable difficile, il n'a pas été possible de finaliser l'avant-projet en l'absence d'un relevé topographique et parcellaire et d'une étude de sol.

L'année 2013 n'a pas fait l'objet d'études, du fait d'un recours contre le PLU qui a abouti à son annulation.

En 2017, l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé et chiffré des esquisses de capacité afin d'étudier la faisabilité du projet sur un périmètre réduit correspondant à la nouvelle zone 1AU du PLU.

En 2018, les études ont été finalisées pour aboutir à un rendu d'AVP et aux pièces du permis d'aménager fin décembre 2018.

En 2019, le permis d'aménager a été déposé au printemps et obtenu en juillet 2019. La prescription d'un diagnostic archéologique a retardé la suite du projet prévu initialement à l'automne. Le DCE a été bouclé au 4^{ème} trimestre 2019. Des échanges entre la CCCE et le département nous amènent à programmer lors des travaux de la 2^{ème} phase la création d'une entrée de bourg estimée à ce stade à 150 K€ HT.

En 2020, les entreprises de travaux ont été sélectionnées. Après le retour négatif du diagnostic archéologique et la validation du Dossier Loi sur l'Eau en septembre les travaux ont pu démarrer en octobre. L'équipe de MOE a travaillé en fin d'année sur le Permis d'Aménager de la Tranche 2.

En 2021, le permis d'aménager de la tranche 2 a été déposé le 13 février 2021 et obtenu le 12 mai 2021. Le 19 novembre 2021, un permis d'aménager modificatif a été déposé. Démarrage des travaux de la tranche 2 en septembre 2021.

En 2022 a été réalisé le suivi des travaux de travaux de voirie provisoire de la phase 2.

En 2023 a été réalisé le suivi des travaux de travaux de voirie provisoire de la phase 2 et les travaux d'aménagement de la RD.

En 2024, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été mobilisée afin de finaliser le suivi des travaux de voirie provisoire de la tranche 2 et lancer une nouvelle consultation travaux pour attribuer le marché de travaux à la suite de la résiliation avec l'entreprise KCTP.

En 2025, le suivi des travaux de voirie définitive des deux tranches du lotissement ainsi que des plantations a été réalisé.

Les missions d'architecte-conseil et de coordination SPS ont également été soldées.

2.4.2 Études prévues en 2026

En 2026 est prévu le suivi des travaux restants (levée des réserves) des lots 1 et 3.

Par ailleurs, l'écologue mandaté devra démarrer le suivi de la prairie humide (compensation de la zone humide détruite sur l'emprise du lotissement).

2.4.3 Travaux réalisés au 31/12/2025

Fin des travaux de voirie et de plantations.

Des travaux ponctuels d'entretien et de réparation ont également eu lieu.

2.4.4 Travaux prévus en 2026

Reprise des réserves des travaux de voirie et travaux de marquage au sol.

Une intervention de reprise de l'engazonnement de certaines noues est également prévue.

Des plantations devront également avoir lieu dans le cadre de la compensation de la zone humide (cf point 2.4.2).

2.5 Frais divers

2.5.1 Frais divers réalisés au 31/12/2025

Les frais divers pour l'année 2025 sont constitués de frais de taxes foncières, de frais de géomètre liés à l'arpentage du terrain initialement oublié et acquis en 2025 et des frais de justice liés aux contentieux avec 2 riverains (M. STOCQUERT et M. RADT).

2.5.2 Frais divers prévus en 2026

Les frais divers pour l'année 2026 sont constitués de taxes foncières, de frais de justice et d'éventuels frais supplémentaires liés à la future rétrocession.

2.6 Financement

2.6.1 Frais financiers court terme au 31/12/2025

Sans objet.

2.6.2 Frais financiers sur emprunt au 31/12/2026

Sans objet.

3. ANALYSE ET PERSPECTIVES

➤ Trésorerie du projet

Le solde de trésorerie de l'opération s'élève à + 812 K€ au 31 décembre 2025. Cette somme permettra de financer les dépenses de fin d'opération prévues en 2026.

Cette trésorerie est rémunérée au taux de 1,5 %. Les produits financiers au 31/12/2025 sont de 11K € et il est prévu 9 K€ en 2026.

➤ Évolution du bilan entre le CRAC de 2024 et le CRAC de 2025

On constate une légère évolution positive dans le résultat d'opération (845 K€ en 2024 contre 897 K€ en 2026).

➤ Éléments contractuels

Au regard des travaux restant à réaliser et de la date prévisionnelle de fin de la concession, nous proposons de prolonger sa durée d'un an par voie d'avenant, lequel vous est transmis avec le présent CRAC.

- Conventions et hypothèses retenues :
- les réalisations en cumul à fin 2025 sont constituées des produits et charges constatés à fin décembre 2025
 - les prévisions sont établies en valeur 2026 (donc en € constants)
 - le montant de la rémunération de conduite opérationnelle revenant à la Sodevam est assis sur les charges définies conventionnellement et constatées à la fin de l'exercice
 - le montant de la rémunération de commercialisation revenant à la Sodevam fait l'objet d'une comptabilisation à la signature du compromis de vente
 - la valorisation des équipements publics est définie par la somme des dépenses ayant contribué à leur réalisation (études, travaux, rémunération Sodevam)
 - les hypothèses moyennes de taux d'intérêts à court terme (pool de trésorerie) sont de 4,50%
 - les évolutions de la réglementation en matière de fiscalité des opérations d'aménagement engendrent de nouvelles charges fiscales pour la société. Ces charges sont imputées sur chacune des opérations à proportion de la quote-part qui leur est directement affectable.

4. ETATS ET ELEMENTS CARTOGRAPHIQUES

- 4.1 Acquisitions foncières privées
- 4.2 Acquisitions foncières collectivité
- 4.3 Cessions
- 4.4 Subventions et participations
- 4.5 Emprunts
- 4.6 Équipements publics

5. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DU PROJET

4.1 Acquisitions foncières privées

ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2025

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface en m²	Surface de plancher en m²	Prix HT en €
63 & 64	NILES Geneviève	Terrain agricole		2 901		88 K€
132 & 133	REICHER Emile	Terrain agricole		1 736		52 K€
70 & 71	WAGNER	Terrain agricole	occupée	1 424		43 K€
72	REICHER Elodie & Stéphanie	Terrain agricole	occupée	2 716		81 K€
79	REICHER Jean-Marc	Terrain agricole	occupée	1 282		38 K€
135	REICHER Elodie	Terrain agricole	occupée	906		27 K€
137	REICHER Stéphanie	Terrain agricole	occupée	303		9 K€
290 & 292	REICHER Elodie & Stéphanie	Terrain agricole		934		28 K€
Total				12 202	-	367 K€

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2025

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m²	Surface de plancher en m²	Prix HT en K€
Total				-		K€

4.2 Acquisitions foncières collectivité

ACQUISITIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2025

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Date de l'acte	Surface en m²	Surface de plancher en m²	Prix HT en K€
	néant					
Total				-	-	K€

ACQUISITIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2025

Réf. parcelle	Vendeur	Nature	Statut	Surface en m²	Surface de plancher en m²	Prix HT en K€
Total				-	-	K€

4.3 Cessions Lotissement d'Habitation à Beyren-lès-Sierck

CESSIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2025

Réf. parcelle	Acquéreur	Nature	Date acte de vente	Surface en m²	Surface de plancher en m²	Prix HT en K€
Tranche 1						
1	MOREL	Terrain individuel	06/09/2021	640	230	110 K€
2	GUL / SOUSA	Terrain individuel	03/08/2021	628	230	107 K€
3	MUEPU	Terrain individuel	28/07/2021	619	230	116 K€
4	LICHTENAUER / KREMER	Terrain individuel	18/07/2022	610	230	150 K€
5	DONATI / LIGIBEL	Terrain individuel	29/07/2021	606	230	104 K€
6	MARX / GUERDER	Terrain individuel	29/07/2021	604	230	104 K€
7	STOQUERT	Terrain individuel	11/08/2021	655	230	123 K€
Tranche 2						
2.1	LUDWIG / WARZECHA	Terrain individuel	10/11/2022	496	250	118 K€
2.2	MOLINARI/HEISHLING	Terrain individuel	05/10/2022	496	250	118 K€
2.3	OBERHAG/SPITALE	Terrain individuel	02/10/2024	495	250	142 K€
2.4	GONCALVES DAS NEVES	Terrain individuel	27/07/2023	404	225	96 K€
2.5	PIZZUTO/GRUNEWALD	Terrain individuel	17/04/2025	354	225	102 K€
2.6	JETLAOUI	Terrain individuel	13/10/2023	409	225	87 K€
2.7	HERNANDEZ/DIAZ DA SILVA	Terrain individuel	05/12/2023	410	225	104 K€
2.8	SACAR	Terrain individuel	28/11/2025	400	225	85 K€
2.9	MUSSOT	Terrain individuel	26/11/2025	243	122	70 K€
2.10	SCHMIDT	Terrain individuel	25/08/2026	237	119	67 K€
2.11	CANUT/LENARD	Terrain individuel	19/06/2025	217	109	61 K€
2.12	RADI/WANG	Terrain individuel	05/06/2025	296	148	84 K€
2.13	BAROCHE	Terrain individuel	18/09/2025	232	116	66 K€
2.14	NESLER	Terrain individuel	02/04/2025	204	115	58 K€
2.15	BEN HAMOUDA	Terrain individuel	30/04/2025	242	121	69 K€
2.15 b	DESDE	Terrain individuel	25/08/2025	265	133	75 K€
2.16	LA CHAUSSEE/DANTAS VALENTE	Terrain individuel	25/07/2025	580	250	171 K€
2.17	COSAR	Terrain individuel	27/10/2022	498	250	122 K€
2.18	MALGRAS	Terrain individuel	14/03/2023	469	250	115 K€
2.19	DI CARO / DJERIOU	Terrain individuel	29/11/2022	441	250	108 K€
2.20	FROELICHER/LIMA	Terrain individuel	10/07/2023	428	250	105 K€
Total				12 178	5 716	2838 K€

CESSIONS - STOCK / RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2025

Réf. parcelle	Acquéreur	Nature	Statut libre ou date compromis	Surface en m²	Surface de plancher en m²	Prix HT en K€
Tranche 2						
	néant					
Total				-	-	K€

4.4 Subventions et participations

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2025

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en K€
Parcelles 65 et 196 (2 556m²) Chemin rural (parcelle 123)	Commune Commune	Avenant 01 signé le 22/06/2018	77 K€ 1 euro symbolique
Total			77 K€

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2025

Objet	Financier	Date de la convention	Valeur en K€
Total			K€

4.5 Emprunts

EMPRUNTS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2025

Objet	Financier	Date du contrat	Montant mobilisé en K€	Capital restant dû en K€
néant				
Total			K€	K€

4.6 Equipements publics

EQUIPEMENTS PUBLICS - REALISE AU 31 DECEMBRE 2025

Réf.	Nature	Avancement %	Date de remise	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en K€
	Travaux T1 + T2				963 K€
Total					963 K€

EQUIPEMENTS PUBLICS - RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2025

Réf.	Nature	Solde à réaliser %	Programmation (année)	Autre collectivité compétente	Valeur H.T. en K€
	Travaux restants T2				49 K€
Total					49 K€

	Bilan	Réal	Fin	202	2026										ID : 057-215700766-20260828-2026-1056-DE										Nou
Intitulé	App	Tota	Ann	Ann	janv	févri	mars	avril	mai	juin	juille	août	sept	octo	nov	déc	Ann	Jan-	Avr-	Jui-	Oct-	Ann	Au	HT	
RECETTES	2 859	2 952	2 037	915												9	9					8	8	25	2 995
210 CESSIONS	2 837	2 844	2 015	829																					2 844
2120 CESSIONS 20%	2 837	2 844	2 015	829																					2 844
220 LOCATIONS																									
230 RECETTES DIVERSES																									
240 PARTICIPATIONS	20	97	20	78																					97
2440 AUTRES PARTICIPATIONS	20	97	20	78																					97
250 SUBVENTIONS																									
260 PRODUITS FINANCIERS	3	11	3	8												9	9					8	8	25	54
2610 PRODUITS FINANCIERS CT	3	11	3	8												9	9					8	8	25	54
DEPENSES	2 013	1 996	1 579	417		10	5	31	28	8			3			2	86	1	1	1	1	5	11	2 098	
120 ACQUISITIONS FONCIERES	360	469	360	109																					469
1210 ACQUISITIONS REMUNERABLES	339	367	339	28																					367
1220 ACQUISITIONS NON REMUNERABLES		78		78																					78
1230 FRAIS DE LIBERATION DES SOLS ET INDEMNITES	2	2	2																						2
1240 FRAIS ANNEXES AUX ACQUISITIONS	19	22	19	3																					22
130 INGENIERIE	212	210	192	18		4	5			2	7					2	20							1	231
1310 HONORAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE	116	112	106	5		4				2	2						8								119
1320 MAITRISE D'OEUVRE	14	3		3																					3
1330 CONTROLE TECHNIQUE	1	1	1																						1
1340 SPS	5	5	5	1																					5
1350 AUTRES HONORAIRES D'INGENIERIE	19	19	19																						19
1351 ETUDES DE SOL/RECONNAISSANCES DE	9	9	9																						9
1352 ETUDES																2	2							1	3
1355 ARCHITECTE CONSEIL	22	43	34	10																					44
1356 AUTRES ETUDES PREALABLES OU	25	18	18			5					5						10								28
140 TRAVAUX	1 042	963	709	254		3			29	17							49								1 012
1420 TRAVAUX DE VIABILITE	113	131	78	53		3											3								134
1421 TRAVAUX D AMENAGEMENT/VRD	758	751	570	182					14	10							24								776
1423 PAYSAGEMENT, PLANTATION, ESPACES VERTS		16		16					10	2							12								28
1460 CONVENTIONS CONCESSIONNAIRES	52	52	52																						52
1470 ENTRETIEN DES OUVRAGES	16	1	1																						1
1480 IMPREVUS SUR OUVRAGES	23	8	8																						8
1490 AUTRES TRAVAUX	80	3		3					5	5							10								13
150 FRAIS D'OPERATION	58	55	47	8		2				7			3				12	1	1	1	1	5			72
1510 GEOMETRE	24	27	22	5																					27
1530 GARANTIES ET CAUTIONS	4									3							3								3
1540 FRAIS DIVERS	11	7	7			2							3				5	1	1	1	1	5			17
1541 PUBLICATION AVIS	1	1	1																						1
1542 REPROGRAPHIE	2	2	2																						2
1543 REPROGRAPHIE	1	2	2	1																					2
1544 CONSTATS / ETAT DES LIEUX	3	6	2	4						2							2								8
1550 IMPOTS ET TAXES	3	1	3	-1						2							2								3
1560 FRAIS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	9	9	9																						9
1561 ETUDES ET PRESTATIONS DE COMMUNICATION																									
160 FRAIS FINANCIERS	56	26	26																						26
1610 FRAIS FINANCIERS CT	26	26	26																						26
1630 AUTRES FRAIS FINANCIERS	31	1	1																						1
180 REMUNERATIONS	285	273	244	29		1			2	2							5							10	288
1810 REMUNERATION FORFAITAIRE	30	30	30																						30
1830 REMUNERATION D'ACQUISITIONS	6	7	6	1																					7
1840 REMUNERATION DE CONDUITE D'OPERATION	77	74	57	17		1			2	2							5								79
1850 REMUNERATION DE COMMERCIALISATION	162	162	152	10																					162
1870 REMUNERATION DE LIQUIDATION	10																						10	10	
RESULTAT D'OPERATION	846	957	458	499		-10	-5	-31	-28	-8			-3			7	-77	-1	-1	-1	7	3	14	897	
MOBILISATIONS																									
410 MOBILISATION																									
AMORTISSEMENTS	322	322	322																						322
300 AMORTISSEMENT	322	322	322																						322
3120 REMBOURSEMENTS AVANCE COLLECTIVITE	322																								
3130 AVANCE RESULTAT		322	322																						322
FINANCEMENT	-322	-322	-322																						-322
TRESORERIE			224	812	646	645	647	637	636	604	573	564	565	561	561	560	560	557	556	555	562	562	575		